



Conseil
de développement
du Val d'Ille-Aubigné

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU VAL D'ILLE-AUBIGNÉ

Rapport d'activité 2022

PRÉSENTATION

Le Conseil de développement, définition

Le conseil de développement est l'assemblée consultative de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné.

Les objectifs du conseil de développement consistent à rapprocher les politiques publiques de ceux qui les vivent et à construire une action publique plus adaptée en reconnaissant aux citoyens une qualité « d'expertise d'usage ». Il s'agit donc d'une participation volontaire du citoyen à la vie publique, autrement que par le simple devoir électoral.

Le conseil de développement n'est pas un lieu d'exercice de pouvoir personnel ou de contre-pouvoir. Il fonctionne en transparence, dans le dialogue, l'écoute et l'ouverture, en collaboration avec les élus de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné de manière à atteindre les objectifs fixés.

Le Conseil de développement, ses missions

- Aller à la rencontre et être à l'écoute des habitant·e·s et des acteurs et actrices du territoire.
- Collecter des informations sur les réalisations et les projets du territoire ; se faire l'écho des différents travaux en cours, des avis et/ou propositions du CODEVIA auprès des acteur·rice·s, des élu·e·s et des citoyen·ne·s du territoire ;
- Renforcer le débat public en créant des espaces de discussions, d'expressions et de réflexions ;
- Construire collectivement des avis sur les projets et enjeux du bassin de vie dans l'intérêt général du territoire et de ses habitant·e·s.

Le Conseil de Développement, fonctionnement

Le Conseil de développement s'inscrit dans l'émergence d'une exigence démocratique, la démocratie participative. Il est le reflet de la diversité de la société civile. Il s'appuie sur le volontariat, le bénévolat de ses membres et leur expertise citoyenne.

Lieu d'échange et de réflexion, il se veut force de proposition, capable, grâce à ses avis, d'éclairer les élus dans leur choix. Un Conseil de développement sert à débattre, s'informer et à apporter son point de vue sur les défis à relever et les projets à conduire pour développer durablement le territoire et améliorer la vie quotidienne des habitant·e·s.

Il permet de construire collectivement des avis pour :

- enrichir la réflexion sur le projet et les actions de la Communauté de communes par la recherche et l'apport de solutions innovantes ;
- aborder les enjeux et les projets du Val d'Ille-Aubigné ;
- participer à la construction des politiques locales avec une vision transversale et dans le seul souci de l'intérêt général.

En 2017, le conseil communautaire du Val d'Ille-Aubigné a délibéré pour créer un Conseil de développement, conformément à la loi NOTRe qui rendait les conseils de développement obligatoires dans les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitantes et habitants.

La loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a réhaussé à 50 000 habitant·e·s. le seuil à partir duquel les EPCI à fiscalité propre ont l'obligation de créer un Conseil de développement. En dessous de ce seuil, un Conseil de développement peut être mis en place par délibération de l'EPCI.

Le conseil communautaire du Val d'Ille-Aubigné a délibéré le 13 octobre 2020 pour renouveler le Conseil de développement du Val d'Ille-Aubigné pour une période de 3 ans.

Le conseil de développement du Val d'Ille-Aubigné accueille 40 membres représentant l'ensemble des communes du territoire et volontairement issus de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs de la Communauté de communes. (*voir composition au 31 décembre 2022 en Annexe 1*)

Installée depuis le 2 mars 2021, la nouvelle instance du conseil de développement s'organise autour de différentes instances :

L'Assemblée Plénière

Composée de 40 sièges, son travail est axé sur la transversalité et la cohérence. Elle informe sur les grandes orientations de la Communauté de communes.

Elle rend des avis selon les saisines et les auto-saisines sur lesquelles elle a travaillé.

Chaque membre du Conseil de développement a droit de vote.

Le Bureau

Le Bureau collégial du conseil de développement a été élu pour 1 an lors de la séance plénière du 27/09/2022.

Les 7 membres composant le bureau au 27 septembre 2022 :
Catherine BEAUDE, Marianne BRESSY, Anne CACQUEVEL, Philippe LE DU, Gilles LE
ROCH, Nicolas PELLAN, Sylvie RONVEL

Fonctionnement général

Le conseil de développement ne possédant pas d'entité juridique propre, la Communauté de communes met à sa disposition des moyens techniques (salles, matériel informatique, etc.) et des moyens humains avec l'emploi d'une animatrice pour un temps de travail de 40% pour accompagner et animer le CODEVIA.

Les moyens de communication

Depuis septembre 2018, un encart est réservé dans le magazine communautaire.

- Les articles dans le magazine en 2022 (voir annexe 2)

Une page sur le site internet de la Communauté de communes permet de communiquer sur les travaux du Codevia et un extranet réservé aux membres est accessible via ce même site.

Les journaux locaux (Ouest-France et Chronique Républicaine) sont aussi des médias permettant une communication plus large.

Travaux du conseil de développement en 2022

Le travail des Plénières en 2022

5 Plénières se sont tenues en 2022.

- Le 22 février à St Médard sur Ille : 16 participants
- Le 28 avril à Andouillé-Neuville : 14 participants
- Le 30 juin à Montreuil le Gast : 15 participants
- Le 27 septembre à Aubigné : 20 participants
- Le 17 novembre à Melesse : 17 participants

Les Saisines

La loi prévoit la possibilité pour la Communauté de communes de saisir le Conseil de développement sur des questions concernant son périmètre d'action. On parle alors de saisine.

En 2022, la Communauté de communes n'a pas saisi le conseil de développement.

Le Codevia a été invité à participer à des groupes de travail thématiques et multi-partenariales.

Les sollicitations de la Communauté de communes

Mobilité

Le 4 avril 2022, la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné a invité le Codevia à participer au comité des partenaires de la mobilité le 25 avril 2022.

Suite à cet état des lieux des mobilités sur le territoire, le Val d'Ille-Aubigné a invité le Codevia à donner un avis et des propositions concrètes sur les actions à retenir et à prioriser dans le cadre des orientations stratégiques et du plan d'actions proposés par l'étude sur les mobilités solidaires et inclusives.

8 membres du CODEVIA ont participé à la réflexion. L'avis a été présenté et validé en séance plénière du 27 septembre 2022 (*Avis en annexe 3*)

PLH

Le 22 août 2022, la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné a invité le Codevia à participer aux ateliers de concertation pour la réalisation du bilan à mi-parcours du Plan Local de l'Habitat (PLH) du Val d'Ille-Aubigné.

3 membres du CODEVIA ont participé aux ateliers.

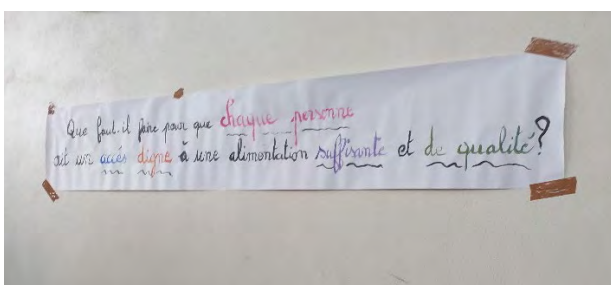
Les groupes de travail

En octobre 2021, le conseil de développement a défini de travailler sur 3 thématiques :

- Comment bien nourrir le territoire ?
- Comment faire vivre la démocratie locale ?
- Comment faire du territoire un territoire inclusif ?

Le groupe de travail « comment bien nourrir le territoire ? » a souhaité tourner son action sur 2 axes : le PAT du Val d'Ille-Aubigné et la précarité alimentaire. Dans ce cadre, les membres ont organisé 3 temps fort en 2022 :

- Matinée débats autoportés sur la précarité alimentaire dans le cadre de la sollicitation du comité nationale de l'alimentation : samedi 4 mars à St Germain sur Ille. 23 personnes ont participé au débat en présentiel, 3 participant-es par mail. (Contribution en annexe 4)



- Une table-ronde sur la sécurité sociale alimentaire : mardi 28 juin au pôle communautaire à Montreuil le Gast. 18 personnes ont participé à cet échange.
- Une soirée conférence-débat dans le cadre du festival Alimenterre avec buffet de produits locaux : lundi 21 novembre. Une centaine de personnes ont participé



Le groupe s'est réuni 11 fois en 2022.

Le groupe de travail « comment faire vivre la démocratie locale ? » a souhaité observer comment s'articulent les différents aspects de la démocratie : résultats de la représentation électorale, contributions des associations, instances de participation citoyenne, démocratie continue et délibérative. *Les transitions démocratiques sont indispensables à la montée en puissance de la transition écologique.*

Quelles sont les possibles implications des citoyens pour faire avec les élus et non plus en face à face ? Analyser la montée de la transition en évaluant les méfiances et les défiances, et /ou comment on apprend à travailler ensemble, à coopérer.

Le groupe construit des mises en récits d'expériences, des exemples de participation citoyenne dans nos communes. Et analyse la mobilisation de la société civile à la réalisation concrète des orientations du PCAET communautaire.

Le groupe s'est réuni 9 fois en 2022.

Le groupe de travail « territoire inclusif » a tourné ses travaux autour de la notion de tiers-lieux.

Le groupe de travail a rencontré les tiers-lieux (et/ou lieux de liens) identifiés du territoire en 2022 (La Cambuse, Un café des possibles, Chez Léonard, Brocoli, OCUS, Kimako, Biotaupes) et continue ses rencontres en 2023 avec d'autres tiers lieux identifiés et les acteurs engagés du territoire tel que Bruded. L'objectif étant de définir l'intérêt de ces structures sur le territoire, de les soutenir si besoin, de réfléchir aux besoins de la population dans ce domaine et d'organiser, en octobre 2023, une rencontre ouverte.

Le groupe s'est réuni 7 fois en 2022.

La communication

Afin de se faire connaître dans les communes, le Codevia organise ses plénières sur les communes, prioritairement non représentées au sein du groupe et a proposé aux mairies de venir se présenter lors de conseils municipaux.

Ainsi, en 2022 le Codevia est intervenu dans les conseils municipaux de Andouillé-Neuville, Gahard, Montreuil sur Ille et St Gondran.

Un diaporama a été réalisé dans ce cadre, ainsi qu'une plaquette de présentation du Codevia (voir annexe 5)

Autres contributions en 2022

- Participation au comité unique de programmation : 4 mai – 1 membre
- L'étonnant voyage - participation des membres du groupe de travail territoire inclusif : du 28 au 31 mai – 4 membres
- Participation au comité de pilotage du contrat de solidarité territorial : 2 juin – 2 membres
- Participation au bilan du ScOT – Pays de Rennes : 8 juin
- Participation à la présentation de l'Observatoire territorial et citoyen avec la coordination nationale des conseils de développement (CNCD) : 5 juillet – 1 membre
- Contribution à l'appel à projets LEADER – candidature du Pays de Rennes : 15 septembre au 14 octobre – 4 membres
- Rencontre avec le CESER et le réseau des conseils de développement bretons : 7 octobre – 2 membres
- Participation aux réunions (AG et journées) du réseau des CD bretons : 11 octobre et 6 décembre – 2 membres
- Participation au comité de programmation du Pays de Rennes : 19 octobre – 1 membre
- Participation aux journées européennes de la participation : 25 et 26 octobre – 2 membres
- Comité de pilotage du Projet Alimentaire Territorial du Val d'Ille-Aubigné : 8 décembre – 1 membre

Bilan financier 2022

NATURE	Dépenses réalisées	Recettes reçues
Frais de personnel (40% ETP)	18 300,00 €	
Prestation extérieure (Animation/Formation)	499,25 €	- €
Frais de réception	175,44 €	- €
Voyages et déplacements	128,06 €	- €
Communication	1 680,00 €	- €
Cotisation réseau CD bretons	850,00 €	- €
Subvention région (80% versé sur l'année)	- €	4 082,40 €
Autofinancement (CC Val d'Ille-Aubigné)		17 550,35 €
TOTAL	21 632,75 €	21 632,75 €

Subvention régionale 2022 attribuée : 5 103€

- ⇒ l'avance de 80 % est versée à la signature de l'acte juridique d'attribution
- ⇒ le solde sera versé sur présentation d'un bilan d'activité et bilan financier de l'année 2022.